

Rapport d'orientations budgétaires 2021

<u>III.</u>	TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS :	3
4.	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	
1.	DEPENSES DE PERSONNEL :	3
2.	SERVICE DES DECHETS :	
3.	STRUCTURES ENFANCE-JEUNESSE	5
4.	AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT:	5
В.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	6
1.	FISCALITE	6
2.	CONCOURS DE L'ÉTAT:	7
3.	AUTRES RECETTES:	
С.	SECTION D'INVESTISSEMENT:	
1.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	8
2.	DETTE:	8
3.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	9
V.	PROSPECTIVE BUDGETAIRE	9

I. INTRODUCTION : Le rapport d'orientation budgétaire et son contenu

Le Conseil communautaire est appelé à débattre sur les orientations budgétaires pour 2020 conformément à la Loi d'Administration Territoriale de 1992.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a précisé que le débat d'orientation budgétaire, ou DOB, fait l'objet d'un rapport dont le contenu est défini par le décret 2016-841 du 24 juin 2016.

Ce rapport donne lieu à un débat et à un vote.

Puis, il est transmis par l'EPCI aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. Ces éléments seront disponibles sur le site internet.

Des ajustements seront ensuite nécessaires avant le vote du budget primitif. Après examen par le Conseil communautaire, le Bureau et la Commission finances se réuniront encore une fois d'ici le vote budgétaire.

II. Contexte général - Situation financière au 31 décembre 2021

La crise sanitaire aura des impacts évidents sur les finances des collectivités locales, le caractère prévisionnel des orientations budgétaires trouve cette année tout son sens.

Le PIB a chuté d'environ 9% en 2020, la croissance a chuté de 9,4%. Il y a eu moins de faillites d'entreprise en 2020 qu'en 2019 grâce aux différents dispositifs de soutien. Mais la Banque de France pointe début janvier un risque lié au surendettement des entreprises avec en toile de fond une explosion des faillites si la reprise n'est pas assez rapide.

Afin de soutenir les collectivités, la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été abondée et un filet de sécurité a été mis en place. Reste à savoir dans quelle mesure la Communauté de communes pourra en bénéficier. Dans l'immédiat le problème principal est le maintien de ses recettes de fonctionnement.

Le territoire intercommunal compte une population légale totale de 13 710 habitants au 1^{er} janvier 2020, (-35 par rapport à 2019).

La situation financière de la Communauté de communes peut être qualifiée de satisfaisante, à partir des premiers éléments de clôture, le budget 2020 a été maîtrisé, et notamment les postes importants comme les déchets, ou l'enfance jeunesse. Pour ce dernier point, une partie des dépenses liées aux avances sur la CTG pourra être récupérée en début d'année car les structures ont perçu une avance de 70% de la CAF fin décembre 2020. Il faut souligner la gestion rigoureuse des gestionnaires des différentes structures.

Par contre, les réserves ont continué à diminuer, comme chaque année depuis la mise en place des prélèvements de l'État.

Au niveau des recettes, l'effet COVID reste à évaluer, notamment en ce qui concerne la taxe de séjour et les impôts de production.

Les dépenses de fonctionnement ont été peu impactés par la crise, seuls des achats de masques pour les personnels et du gel et des produits virucides, ainsi que des parois de protection ont été effectués, pour environ 3 000 €.

Au niveau des soutiens aux entreprises via le dispositif « Résistance » avec la Banque des territoires, la Région Grand Est et le Département, le montant engagé par la Communauté de communes a été de 26 524 €, soit 25 %. Au 31 décembre 2020, un seul dossier a été déposé et accepté pour 5 443 €, dont 25% à la charge de la CC, soit 1 360,75 €.

III. Tendances budgétaires et grandes orientations :

A. Dépenses de fonctionnement :

1. Dépenses de personnel :

Les dépenses de personnels prendront en compte les éléments suivants :

- Départ en retraite du DGS le 31 décembre, il sera nécessaire de recruter son ou sa remplaçant(e) suffisamment tôt pour permettre une période de tuilage. En effet, le DGS suit en direct de nombreux dossiers majeurs, et une transmission est indispensable.
- Création d'un poste de chef de projet dans le cadre de , « Petites Villes de Demain », pouvant être subventionné jusqu'à 75 %.

La masse salariale devrait rester relativement stable, en fonction des soutiens financiers qui seront obtenus.

En ce qui concerne les conditions de travail du personnel, le temps de travail hebdomadaire d'un agent à temps plein est de 35 heures, avec des plages fixes correspondant aux heures d'ouverture des services et des plages variables en dehors de ces créneaux. Aucun jour de congé non prévu par les textes en vigueur n'est attribué. Le temps de travail réglementaire est réellement effectué par le personnel. Ce dispositif est en place depuis février 2007 et n'a pas changé.

Au niveau de la rémunération, les 12 agents actuellement en poste sont fonctionnaires territoriaux et leur rémunération est conforme aux cadres d'emploi. Aucun membre du personnel ne bénéficie d'avantages en nature.

La Communauté de communes ne disposant pas d'un service technique, ni d'un service ressources humaines - paie, les missions correspondantes sont mutualisées avec la Ville de Rouffach par convention de mise à disposition et remboursement des charges salariales correspondantes :

- o gestion des carrières et établissement des paies ;
- o entretien, manutentions et petites réparations.

2. Service des déchets :

Avec 1 513 000 € de dépenses et 1 750 000 € de recettes, le service dégage un excédent 2020 de 237 000 €, soit 16%.

Les explications en sont les suivantes :

- Dépenses déchèterie non réalisées par rapport au prévisionnel (référentiel année 2019 + 2 semaines de sécurité) :
 - 6 semaines de fermeture déchèterie (confinement),
 - -280 t d'ultimes (-23%) par rapport à 2016, grâce aux nouvelles filières
 - -96 t de végétaux (-16%)
 - -37 t de bois (-12%), ...
- Dépenses reportées à cause du contexte covid-19 (campagne réparations et entretien PAV verres, signalétique et équipements déchèterie, ...)
- Retard soutiens 2019 reportés en 2020
- Excédent qui permettra de faire face aux hausses des coûts à venir (TGAP, révisions de prix, ...) et des baisses des soutiens.

Perspectives 2021:

Les dépenses/recettes seraient quasiment à l'équilibre avec 1 780 000 € de dépenses prévisionnelles de fonctionnement.

30 à 35 000 € d'investissement prévisionnels seraient à inscrire (ce sont les reports de 2020).

Conclusions:

Il ne sera pas nécessaire de réajuster la TEOM 2021 malgré :

- la hausse de la TGAP (+12€/t pour l'enfouissement des déchets ultimes et +5€/t pour l'incinération des OMR),
- les hausses liées aux révisions de prix prestataires,
- la baisse des recettes liée à la revente des matériaux (effondrement des prix de reprise papier-carton, plastiques, verre, ...)

La TVA à taux réduit de 5,5% applicable à partir de 2021 sur les prestations de recyclage et de valorisation matière représentera au mieux 30 000 € d'atténuation de dépenses, soit environ 2% des 1 780 000 € de dépenses prévisionnelles.

L'impact de la hausse de la TGAP (hors hausses révisions de prix prestataires) est estimé à +27 000 € au total, soit +6,2% dont :

- + 11 500 €, soit +4,3% sur le traitement des OMR,
- + 16 000 €, soit +9,3% sur l'enfouissement des déchets ultimes

3. Structures enfance-jeunesse

Ces services à la population sont gérés soit par conventions d'objectifs, soit pour Gueberschwihr-Hattstatt par délégation de service public.

A l'heure actuelle, des estimations précises ne peuvent être faites. Les structures ont proposé des budgets prévisionnels similaires à 2020.

Les comptes de résultats sont en cours d'établissement, et le modèle économique des années passées a été bouleversé par la crise sanitaire : baisse des recettes familles suite confinement, chômage partiel des parents, voire perte d'emploi, conjuguée aux charges fixes et dispositifs spécifiques d'aides par Pôle emploi et la CAF.

Un point plus précis de la situation en fin d'exercice 2020 pourra être présenté à l'occasion du vote du budget fin mars.

Les structures ont perçu en décembre 2020 un acompte de 70% de la CAF au titre de la CTG, et elles pourront ainsi rembourser l'avance faite en 2020 par la Communauté de communes. Les calculs sont en cours.

4. Autres dépenses de fonctionnement :

Dans le domaine touristique, l'Office de tourisme intercommunal a déposé un budget prévisionnel similaire à celui de 2020. Si l'évolution de la crise permet le retour des touristes, un effort certain de promotion et d'animation sera nécessaire.

Des animations comme le TGV restent suspendues aux décisions sanitaires.

Les actions culturelles seront organisées par la Médiathèque intercommunale, à coût quasi-constant. Le travail de l'équipe est à reconnaître car des animations de qualité peuvent être présentées à coût raisonnable. Une partie des animations annulées en 2020 a été reportée en 2021.

Dans le même domaine les subventions aux animations estivales sont maintenues au même niveau que précédemment, dans l'hypothèse où l'organisation en sera autorisée : 16 000 € à l'Académie Musicalta et 10 000 € aux Mangeurs de lune.

Le fonctionnement prend en compte les nouveaux équipements :

- Accueil de loisirs jeunes : consommables, entretien ;
- extension de la ZAE : consommables et entretien par le personnel de la Ville de Rouffach.

B. Recettes de fonctionnement :

1. Fiscalité

Les bases de fiscalité locale ont été réévaluées par rapport à l'indice des prix à la consommation (IPC), soit + 0,2 %, contre 0,9 % l'an passé.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, qui doit être compensée par une fraction de la TVA collectée au niveau national, la DDFIP a indiqué que son produit resterait stable.

Le produit fiscal prévisionnel des 4 taxes, hors impact Covid au niveau de la CFE, serait, à taux constant, de 1 415 728 €, soit équivalent à 2020.

Quant à la CVAE, elle passerait de 78 158 € à 48 099 €.

Ainsi, la volonté d'accueillir de nouvelles entreprises en ZAE de Rouffach Est trouve-t-elle toute son importance stratégique sur le plan des recettes fiscales pour l'avenir.

Le produit de la TEOM resterait stable à hauteur de 1 360 000 €.

Pour rappel les taux en vigueur sont les suivants :

- Taxe d'habitation: 4,35%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,75%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 8,91%
- Cotisation foncière des entreprises additionnelle : 1,55%
- Cotisation foncière des entreprises de zone : 20,25%
- TEOM: 9,8%

- La redevance spéciale a fait l'objet d'un dégrèvement de 20% en 2020, afin de prendre en compte la baisse d'activité et la fermeture des entreprises concernées. Les titres de recette émis suite à cette décision se montent à 83 816 €.

Les recettes 2020 avaient été initialement estimées à 100 000 € et semblent se stabiliser. Pour 2021, elles dépendront donc d'une éventuelle décision d'allègement en fonction de la crise sanitaire.

- Le montant définitif de la **taxe de séjour**, en cours de déclaration et collecte actuellement pour l'exercice 2020, devrait être connu d'ici fin février. La collecte via les plateformes de réservation semble avoir fonctionné, sous réserve de vérifications. Vu la situation sanitaire, la baisse est inévitable.

Aucune donnée précise sur une éventuelle compensation n'a été, à ce jour, communiquée par les services de l'État.

D'après le Décret du 25 novembre 2020, articles 3 et 5, la compensation devrait être calculée sur la différence entre 2019 (367 914 €) et 2020 (219 411 €).

Toutefois, il convient d'être prudent car la globalité des recettes fiscales sera prise en compte pour la compensation. Pour les quatre taxes, ce sera la moyenne de 2017 à 2019, et il faut se souvenir que la hausse des taux n'a été décidée qu'en 2019.

2. Concours de l'État :

Les principales conséquences de la Loi de finances pour 2021 sont connues pour notre Communauté de communes, elles restent les mêmes que les années précédentes.

- Au niveau des dotations, la Communauté de communes reste contributrice à hauteur d'environ 110 000 €. La dotation d'intercommunalité théorique étant de l'ordre de 200 000 €, la perte annuelle est donc de l'ordre de 310 000 €
- En ce qui concerne le prélèvement au titre du FPIC, son montant devrait rester stable, soit environ 168 000 €.

Sur ces bases, la perte attendue pour 2021 serait d'environ 478 000 € et les pertes cumulées de recettes depuis la mise en place du dispositif en 2013 de près de 3 500 000 €.

3. Autres recettes:

Ces recettes sont constituées principalement par :les aides de la CAF, qui seront définies à partir de 2020 par la Convention territoriale globale, remplaçant le Contrat enfance-jeunesse. Les chiffres de 2020 ont confirmé une stabilité par rapport aux années précédentes. Ces aides sont à présent directement perçues par les structures, ce qui entrainera une baisse des subventions versées aux structures de l'ordre de 350 000 €.

Plus généralement les aides se raréfient, et les politiques de soutien du Département et de la Région sont en constante modification. Leur lisibilité à long terme est difficile.

Les services suivent de près les nouveaux dispositifs que sont en train de mettre en place avec l'État, la Région et le Département, tous basés sur une contractualisation.

Une adhésion du territoire, par le biais de la Ville de Rouffach, au dispositif Petites Villes de Demain apportera dans les six prochaines années des soutiens financiers. Le dispositif qui doit démarrer dans les prochaines semaines permettra d'évaluer ces recettes, mais les éléments détaillés ne sont pas encore connus. Le Conseil communautaire sera invité à les examiner dès que possible.

C. Section d'investissement :

1. Dépenses d'investissement :

Pour l'année 2021 les postes les plus importants sont :

- La pose d'une extension de la fibre dans les nouvelles voies de la ZAE intercommunale de Rouffach Est.
- Le soutien aux communes se poursuivra par attribution de fonds de concours en fonction des demandes dans le cadre de la pose de la **fibre**.
- La remise à niveau progressive du chauffage de la Maison des services, car les anciens aéro-convecteurs lâchent les uns après les autres,

Aucun nouvel investissement important n'est programmé pour 2021 à ce jour.

2. **Dette:**

L'encours de la dette au 31 décembre 2020 est de 2 423 171,23 € et le sera à hauteur de 1 820 870,30 € au 31 décembre 2021 La dette par habitant s'élève à 176 €/habitant, soit dans la moyenne nationale des Communautés de communes.

Aucun emprunt n'est, à l'heure actuelle, programmé en 2021. Par contre, le recours à une ligne de trésorerie ne doit pas être exclu en fonction des recettes effectives (fiscalité, clause de sauvegarde Covid....) et de la périodicité de leur versement. La ligne de trésorerie souscrite en 2020 pour 250 000 € a été entièrement remboursée en décembre.

A noter que trois prêts seront soldés en fin d'année 2021, représentant un encours de 157 348 €.

Concernant la structure de la dette, l'ensemble des prêts contractés par la Communauté de communes est classé en catégorie A1 de la Charte Gissler, celle présentant le minimum de risques (taux simple fixe ou variable indexé sur taux européens – Euribor en ce qui nous concerne).

Sur les 15 prêts en cours, 10 sont à taux fixe et 5 sont à taux indexé Euribor à 3 mois. Les prêts à taux indexés restent intéressants actuellement, mais en cas de remontée des taux, ils peuvent facilement, et à moindre coût, être renégociés.

Un tableau récapitulatif des engagements de la CC PAROVIC au 31 décembre 2020 est joint en annexe.

Aucun nouveau prêt n'est, à ce jour, prévu en 2021.

3. Recettes d'investissement

Une subvention du FEADER, pour l'ALJ, est actuellement en instruction pour paiement à hauteur de 225 825,89 €.

Les ventes de parcelles en ZAE se poursuivent et 2021 devrait voir se concrétiser plusieurs d'entre elles. A ce jour, six sur onze parcelles ont été vendues, et l'instruction est en cours pour les autres.

Le produit de ces ventes permettra de solder le prêt-relais de 200 000 € souscrit pour préfinancer les travaux d'aménagement de la ZAE.

IV. Prospective budgétaire

Comme vu précédemment, les grands postes de la section de fonctionnement présentent des dépenses contraintes, sur lesquelles les marges de manœuvre en vue de leur réduction sont très réduites :

- Les effectifs du personnel sont réduits au strict minimum.
- Le recours à la mutualisation avec les services municipaux est en place pour les ressources humaines et l'entretien des équipements.
- les principaux services à la population sont externalisés : déchets, enfance-jeunesse, promotion touristique

Le budget 2021 sera établi selon les axes suivants :

- 1. maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- 2. maintien du niveau de service aux habitants;
- 3. revitalisation du territoire.

Le Bureau et la Commission finances ont donné un avis favorable unanime à ces orientations budgétaires.

V. Annexe: Récapitulatif des emprunts 2020.

35 000,00 31 070,28 21 120,75 25 565,50 26 242,61 18 333,91 Capital Iboursé sur la période 25 444,01 731,72 21 346,45 1 364,26 1 479,87 IRD au 31/12/2020 259 126,32 60 023,58 12 208,49 247 763,18 276 514,26 175 000,00 255 000,00 32 210,72 12 208,49 43 704,35 79 130,42 255 171,99 55 109,41 CRD au 31/12/2020 31/12/2029 31/12/2029 31/12/2030 31/12/2025 30/09/2033 31/12/2022 31/12/2022 31/12/2023 Ē 31/12/2021 31/12/2021 Date 1 380 000,00 300 000,00 768 125,00 100 000,00 350 000,00 300 000,00 708 125,00 20 000,00 20 000,00 200 000,00 250 000,00 100 000,00 00'000 001 Montant Devise EURO CAISSE D'EPARGNE Emprunt de 400 000 euros pour aménagement CAISSE EPARGNE ALSACE Aménagement siège CC PAROVIC - emprunt 2 STRASBOURG INVESTISSEMENTS DIVERS 2013 - contrat n° CAISSE D'EPARGNE Emprunt de 400 000 pour INVESTISSEMENTS CAISSE D'EPARGNE PRET COMPLEMENTAIRE POUR TRAVAUX DE CAISSE DE CREDIT MUTUEL DU CANTON DE Travaux d'amélioration de la déchetterie inter BANQUE POPULAIRE VOIRIES ET RESEAUX DU PAE A ROUFFACH -BANQUE POPULAIRE CREATION MAISON DES SERVICES - contrat CAISSE D'EPARGNE CREATION MAISON DES SERVICES - contrat BANQUE POPULAIRE CREATION POLE CULTUREL ET MEDIATHEQ CAISSE D'EPARGNE CREATION POLE CULTUREL ET MEDIATHEQ ROUFFACH INVESTISSEMENTS 2012 - contrat n° 23502 AGENCE FRANCE LOCALE LYON CONSTRUCTION ALJ 300 000 E - PRET 757 Organisme prêteur Date d'acquisition 22/11/2018 31/12/2013 30/11/2015 30/06/2006 9/11/2012 Référence Emprunt TYPE 13 4 10 1 12 6 Code E 15 E 13 E 14 E 10 E 12 Ε4 E 6 E 8 E 11

Récapitulatif pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020

C DE C DU PAYS DE ROUFFACH - C.C. DU PAYS ROUFFACH VIGNOBLES CHATEAUX

C DE C DU PAYS DE ROUFFACH - C.C. DU PAYS ROUFFACH VIGNOBLES CHATEAUX

04/02/2021

Récapitulatif pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ýPlou) year	TYPE	Date	Organisme prêteur	Conico	, inch	19 04	CRD au	IRD au	Capital
200	8	Référence	d'acquisition	Objet	פאופע	HOILEAIL.		31/12/2020	31/12/2020	période
[ı	Emprunt		AGENCE FRANCE LOCALE LYON	i			000		
	E 16	16	50/06/2019	Construction d'un ALJ - 500 000 Euros - taux fi	EUKO	200 000,00	500 000,00 20/06/2034	450 000,02	30 588,86	33 333,32
		Emprunt		AGENCE FRANCE LOCALE LYON	9					
	L I/	17 Prêt-relais	10/17/2019	200 000 Euros pour la zone d'activités interco	EURO S	200 000,00	200 000,000 21/12/2021	200 000,00	283,89	00,0
					Tota	I pour budget C.	C. PAROVIC	Total pour budget C.C. PAROVIC 2 423 171,23	148 716,30	393 681,89
						-	otal général	Total général 2 423 171,23	148 716,30	393 681,89